

CONSEIL MUNICIPAL

☞ REUNION DU 16 DECEMBRE 2021 ☜

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

► PERSONNEL COMMUNAL

- CDD DE REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL EN CONGES MALADIE
- RENOUELEMENT DU CDD DE L'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL DU SERVICE TECHNIQUE

► DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

► REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

► ACTE DE VENTE DU « CHEMIN DU BOIS BRULE »

► INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



PROCES – VERBAL ET COMPTE-RENDU DU 18 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et le compte-rendu du 18 novembre 2021.

PERSONNEL COMMUNAL

1. CDD de remplacement de l'agent technique territorial titulaire en congés maladie

Le contrat CDD de Mme CUCCA Sonia, agent technique territorial pour l'entretien des bâtiments communaux se termine le 31/12/2021 et ne sera pas renouvelé.

Il est nécessaire d'assurer le remplacement de Mme VERNISSE Odile, Agent technique territorial titulaire qui occupe l'emploi pour l'entretien des bâtiments communaux et qui est *placée en congé* maladie. Un appel à candidature est lancé pour un CDD de 12 / 35^e hebdomadaire pour assurer l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2022 pendant la durée de l'absence de l'agent titulaire.

2. Renouvellement du CDD de l'agent technique territorial du service technique

Le Contrat à Durée Déterminée de M. GAGNAUD Gaëtan se termine le 31/12/2021 et sera renouvelé à compter du 01/01/2022

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 – REMBOURSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

- o **DM 3 : remboursement du dépôt de garantie du logement de la Mairie (annexe)**

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	350,00		
2111 (21) : Terrains nus - 331	-350,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

DELIBERATION FIXANT LA GESTION DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 19 novembre 2020 par laquelle le conseil municipal a approuvé les modalités et tarifs des services communaux. Il propose à l'assemblée la révision de ces tarifs à compter du **1^{er} janvier 2022**.

Photocopies pour les administrés :

- A4 noir et blanc : **0,20 €**
- A4 Couleur : **0,30€**

Droit de place : (pour occupation du domaine public) pour les professionnels : **25 €**

Concession au cimetière communal :

a) Concession pour inhumation de 2 m x 1 m

- concession pour **15 ans** : **80 €**
- concession pour **30 ans** : **120 €**
- concession pour **50 ans** : **160 €**

b) Concession pour cave - urne de 1 m x 1m

- concession pour **15 ans** : **40 €**
- concession pour **30 ans** : **60 €**
- concession pour **50 ans** : **80 €**

c) Columbarium – 1 case

- concession pour **15 ans** : **250 €**
- concession pour **30 ans** : **400 €**
- concession pour **50 ans** : **600 €**

d) Jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la « *taxe de dispersion des cendres* », est concernée par la suppression des taxes funéraires introduite en loi de finances pour 2021 » La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est soumise à autorisation du Maire de la commune et reste gratuite.

Salle des fêtes :

A chaque réservation il sera demandé un **chèque de caution égal au montant de la location** ainsi qu'un chèque de caution lors de la **location de la sono** de **300€**.

Ces chèques ne seront pas encaissés sauf en cas de litige.

Concernant le matériel de cuisine et la location de la vaisselle ceux-ci restent gratuits.

a) Location pour les SALIGNOIS :

	Hiver	Été
Cantine	110,00 €	100,00 €
Cantine + salle des fêtes	220,00 €	200,00 €

b) Location pour les personnes et les associations extérieures à la commune :

	Hiver	Été

Cantine	130,00 €	120,00 €
Cantine + salle des fêtes	260,00 €	240,00 €

c) Conditions particulières de location pour les associations de la commune :

- 1^{ère} manifestation de l'année : **gratuite**
- Autres manifestations de l'année : **½ tarif**

Salle des associations:

- ▶ **80 €** pour les Salignois
- ▶ **100 €** pour les personnes extérieures
- ▶ **Gratuit** pour les Associations Salignoises

Marché couvert :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs et conditions de location du marché couvert seront mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal en fin d'année 2022, après les travaux de mise aux normes sécurité et accessibilité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

- Que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune
- Autorise le Maire à exécuter la présente délibération.

ACTE DE VENTE DU CHEMIN DU BOIS BRULE

L'Acte a été reçu par Maître Arnaud ROUDILLON, notaire de CHEVAGNES qui a constaté la vente par la commune de SALIGNY SUR ROUDON au profit du GFR du Bois Brûlé du chemin en impasse cadastré C 369 pour une surface de 6 605 m² pour un prix de 200 € établi le vendredi 10 décembre 2021.

INFORMATIONS

a) **La Cessation d'activité du restaurant** – Ô bistrôt des copains- est prévue le 31/12/2021. Un inventaire du matériel sera établi avec les bailleurs. Le conseil municipal souhaite reporter la décision municipale à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour l'étude d'un éventuel projet communal.

b) Point sur les Travaux et projets 2022:

-**Marché couvert** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt du Permis de construire et des dossiers annexes sécurité et accessibilité le 29/11/2021 aux services de la DTT et de la DRACT.

- **Un RDV** est fixé le samedi 8 janvier 2021 à 11 heures en Mairie avec M. BAUDOIN Hervé et M. GAYET Sébastien de la SARL ACCESS pour l'assistance et l'ingénierie dans le cadre de l'accessibilité et sécurité du bâtiment pour le **programme du point multi-services**.

- **Un RDV** est fixé le mercredi 22 décembre à 10 h 30 en Mairie avec Mme KNEIPER, architecte à Beaulon pour l'étude de la **reconquête du centre bourg**.

-**Travaux de la lagune** : une lettre de demande de dérogation de la subvention pour l'étude du plan d'épandage des boues a été adressée par l'Agence LOIRE – BRETAGNE qui repousse l'échéance au 14/05/2022. La déclaration du plan d'épandage doit être déposé à la DDT au service de la police de l'eau qui prendra en considération le contexte sanitaire actuel.

-**Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** Au titre de la protection des chemins ruraux le Conseil Municipal projette de délibérer prochainement pour la conservation, l'inscription et le déclassement du PDIPR.

c) **Commission « école – cantine scolaire » Synthèse des retours des questionnaires cantine et garderie scolaire**

La commission « école – cantine » a élaboré le compte rendu de la satisfaction 2021 pour les services « garderie et cantine scolaire » suite au sondage du 8 au 30 novembre 2021 transmis aux parents et aux élèves. Dans un souci d'amélioration de la qualité des prestations proposées par la Mairie et afin de mieux répondre aux remarques relevées lors du conseil d'école du 19 octobre 2021, la commission « école – cantine » a mesuré les niveaux de satisfaction des parents et élèves vis-à-vis des services rendus, de connaître leurs attentes et leurs motifs d'insatisfaction. Les résultats ont été diffusés aux parents, aux enfants et aux agents communaux concernés.

- d) **Cantine scolaire** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un seul service à la cantine scolaire pour l'application des dispositions sanitaires. Ces mesures seront applicables pendant la durée du niveau 3 Covid. Les enfants de la maternelle seront servis à la cantine et les enfants du primaire à la salle des fêtes afin d'éviter le brassage des élèves.
- e) **Commission « communication »** CHARPIN Karine, déléguée, confirme que la distribution du bulletin municipal 2022 sera faite courant janvier 2022.
- f) **Commission « adressage communal »** : dépôt du dossier pour la validation de l'étude des services de la poste.
- g) Présentation du compte financier du **Téléthon** de la journée du 4 décembre 2021.
- h) **Préfecture de l'Allier - COVID-19** - lecture du compte rendu de la situation sanitaire dans le département de l'Allier
- i) **SICTOM NORD ALLIER -information enquête déchets verts** : Comme annoncé par le Président du SICTOM Nord Allier, Monsieur Didier PINET, lors du Conseil Syndical du 7 décembre 2021, une enquête va être lancée, auprès de l'ensemble des communes adhérentes, sur la gestion des déchets verts afin de permettre au SICTOM Nord allier de répondre à vos besoins, attentes en matière de gestion des déchets verts.

4 QUESTIONS DIVERSES :

- **La cérémonie des vœux du Maire** du vendredi 14 janvier 2022 est annulée en raison des dispositions sanitaires Covid.
- **Bibliothèque municipale** : (Déléguée Mme PERONNET Chantal) signale les nouvelles dispositions pour l'acheminement du renouvellement des livres auprès de la médiathèque de l'Allier sera désormais organisé par la commune. L'organisation et la mutualisation de transport pourront être faites avec les communes limitrophes.
- Suite à une réclamation concernant la **divagation de chiens dans le village**, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté sera pris à ce sujet et transmis aux autorités compétentes.
- La prochaine **réunion de conseil municipal est prévue** le jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 30